EO2

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2 551 209 euros Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF 493 169 932 RCS NANTERRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 19 JUILLET 2021

RELATIF AUX DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice 2020/2021 clos le 28 février 2021, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ainsi que les comptes consolidés comme indiqué dans le rapport de gestion, mais également à l'effet de statuer sur des résolutions proposées lors du Conseil d'administration en date du 4 Juin 2021.

Le présent rapport a pour objet de vous exposer dans quelle mesure les délégations de compétence ou de pouvoir préalablement attribuées par l'assemblée générale au Conseil d'administration ont été utilisées au cours de cet exercice.

Le présent rapport est complété du rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 28 février 2021 ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Les délégations accordées par les assemblées tenues les 28 août 2018 et 23 juillet 2019 n'ont pas été mobilisées et ont expirées durant l'exercice ou depuis sa clôture.

Les délégations accordées par l'assemblée du 30 septembre 2020 utilisées au cours de l'exercice clos le 28 février 2021 sont celles issues des 15° et 19° résolutions, à savoir respectivement :

- L'autorisation en vue de l'attribution d'actions gratuites au profit de salariés ou de mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées, dans la limite de 10 % du capital et dans une limite de 38 mois expirant le 30 novembre 2023 : utilisation intégrale par le Conseil du 28 octobre 2020 ;
- L'autorisation en vue de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues, dans la limite de 10 % du capital social par périodes de 24 mois, dans une limite de 24 mois expirant le 30 septembre 2022 : utilisation partielle par le Conseil du 28 octobre 2020 à hauteur de 117 254 actions.

Le Conseil d'administration

15